

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

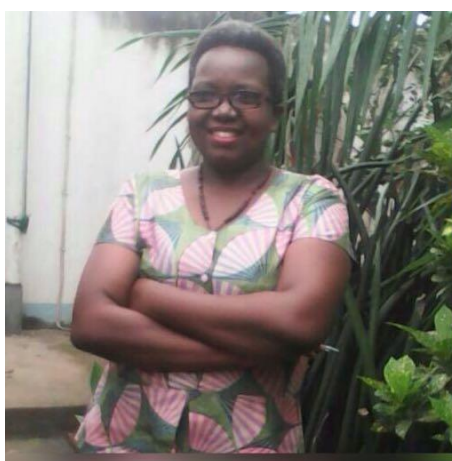
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 105 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 2 au 8 avril 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 8 avril 2018, au moins 477 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	4
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES</i> .....	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE</i> .....	6
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	7
<i>II.1. UNE PERSONNE TUEE SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE</i> .....	7
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i> .....	7
<i>IV. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	8
<i>V. CONCLUSION</i> .....	9

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de sante*

**CMCK** : *Centre Medico Chirurgical de Kinindo*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**EP** : *Ecole Primaire*

**FNL** : *Front National de Libération*

**OBR** : *Office Burundais des Recettes*

**RN** : *Route Nationale*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UCODE** : *Union pour la Coopération et le Développement*

**UPG** : *Université Polytechnique de Gitega*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 13 personnes tuées dont 8 cadavres retrouvés, 3 personnes enlevées puis portées disparues, 3 torturées, 3 arrêtées arbitrairement et 1 victime de violences basées sur le genre.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Des actes d'intimidations liées au référendum constitutionnel et des contributions forcées sont signalés dans ce bulletin.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

En date du 2 avril 2018, un corps sans vie de Mamerte Irakoze a été découvert dans un champ de riz situé sur la colline Kirungu, commune Nyabitsinda, province Ruyigi. Les sources sur place indiquent que la victime, mère de 5 enfants, a été attaquée par des gens inconnus qui l'auraient trouvée dans son champ de riz situé sur cette colline.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ruyigi**

En date 5 avril 2018, vers 16 heures, un corps sans vie de Domitien Hakizimana, maçon originaire de la colline Ruhwago, commune et province Ruyigi, a été retrouvé dans la rivière Sanzu. Selon des sources sur place, il avait disparu dans la nuit du 4 au 5 avril 2018, en sortant de la maison, sa femme pensait qu'il était allé faire sa toilette dehors et son corps a été retrouvé par quelqu'un qui était allé se baigner dans cette rivière.

### **Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 7 avril 2018, vers 20 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Thierry Ntakarutimana, commerçant de cette colline et membre de l'UPRONA aile de Charles Nditije a été tué à environ 200 mètres de chez lui par des gens non identifiés . Le motif de ce meurtre reste inconnu.

### **Deux corps sans vie retrouvés en commune Kiremba, province Ngozi**

En date du 4 avril 2018, vers 7 heures du matin, dans la localité appelée Ngonga, colline Kibezi, zone Gakere, commune Kiremba, province Ngozi, le corps sans vie d'une fille âgée d'environ 20 ans a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau des côtes et avait aussi une corde autour du cou. La victime n'a pas été identifiée.

Le même matin, le corps sans vie du nommé Miburo, pêcheur à la rivière Buyongwe, a été découvert flottant sur cette rivière.

### **Deux corps sans vie retrouvés en commune Mwumba, province Ngozi**

En date du 3 avril 2018 vers 19 heures, sur la colline Cahu, commune Mwumba, province Ngozi, un homme de 48 ans et son fils de 5 ans ont été brûlés lorsque leur petite maison en paille a pris feu. Selon des sources sur place, les voisins sont intervenus tard et n'ont pas pu sauver victimes. L'origine du feu n'a pas été connue.

### **Deux personnes tuées en commune et province Gitega**

En date du 2 avril 2018, vers 20 heures, sur la colline Rugari-Gitamo, commune et province Gitega, deux jeunes Imbonerakure, Nzohabonayo, étudiant de l'UPG et Thierry, élève du lycée Saint Luc ont été tués lors d'une attaque à la grenade lancée dans un bar appartenant à Helmenegilde Niyungeko alias Gafyiri. Lors de cette attaque, il y a eu 9 blessés qui ont été acheminés à l'hôpital régional de Gitega. Deux personnes ont été arrêtées pour raison d'enquête.

### **Un corps sans vie retrouvé en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie**

En date du 3 avril 2018, un corps sans vie d'un prénommé Gaddi, maçon, originaire de la commune Rumonge et résident à la 3<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, a été découvert entre la 8<sup>ème</sup> et la 9<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura. Les auteurs et le mobile de son assassinat restent inconnus.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES***

### **Deux personnes enlevées puis portées disparues en province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 avril 2018 indique que sur la colline de Mburi, commune Gisagara et province Cankuzo, Mbonwanayo et Paul qui étaient emprisonnés au cachot au poste de police de la commune Gisagara mais depuis le 23 mars 2018 ont été embarqué par Boniface Niyonkuru, responsable du SNR à Cankuzo, vers un endroit inconnu.

### **Une personne portée disparue en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2018 indique que depuis le 28 mars 2018, Giselle Habonimana, employée à l'UCODE en commune Matongo, province Kayanza, est portée disparue. Elle était partie travailler à l'UCODE de Butaganzwa car elle venait d'avoir une mutation et depuis on a perdu sa trace. Elle habitait la colline Bandaga de la commune Matongo.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

#### **Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza**

En date du 7 avril 2018, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Philippe Nkanira a été tabassé par 3 Imbonerakure, Philbert Bigirimana, Runahi et Marc. Selon des sources sur place, son bras a été cassé. Ils l'accusaient d'avoir dit qu'il n'ira pas aux élections pour le référendum de la nouvelle constitution.

#### **Deux personnes torturées en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

En date 4 avril 2018, vers 20 heures, dans un bistrot situé au centre Rwibaga, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, deux Imbonerakure Thérence Manirakiza alias Fyiri et Liévin Manirakiza alias Togo, tous de la colline Rwibaga, commune Mugongo-Manga, ont tabassé deux briquetiers originaires de la province Kayanza, Désire Hakizimana et Elvis Irambona. Les militaires en patrouille ont intervenu pour les libérer. Selon nos sources, ils ont été accusés de ne pas s'inscrire pour le vote du référendum pour le changement de la constitution burundaise.

### ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE***

#### **Une personne arrêtée en commune Mukaza, mairie de Bujumbura**

En date du 5 avril 2018, un jeune homme du nom Fulgence Banzubaze, originaire de la commune Rutovu, province Bururi a été arrêté par des policiers à son lieu de travail au CMCK où il exerçait le métier de Laborantin. Les sources sur place disent que le mobile de son arrestation de même que sa destination restent jusqu'ici inconnus.

#### **Deux personnes arrêtées en commune Bwambarangwe, province Kirundo**

En date du 6 avril 2018, vers 17 heures, Michel Macumi responsable du FNL aile d'Agathon Rwaswa sur la colline Gasave et Dismas Uwitonze responsable du même parti sur la colline Kimeza ont été arrêtées par des jeunes Imbonerakure sur la colline Gasave, zone Kimeza, commune Bwambarangwe, province Kirundo. Les sources sur place disent qu'ils ont croisé sur leur chemin un groupe d'Imbonerakure de la zone Kimeza dont Ndayisenga, Emmanuel, Rwaswa et Nzeyimana qui ont commencé à agresser les deux membres du FNL les accusant de sensibiliser la population à voter « NON » pour le référendum constitutionnel. Ils ont été dépouillés de leurs biens dont une somme de 20.000 fbu puis ligotés et conduits chez Yusufu Nsegiyumva, chef de zone Kimeza. Les mêmes sources indiquent que les deux victimes ont été transférées au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la commune Bwambarangwe.

## ***I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une personne violée en commune Gitanga, province Rutana**

En date du 2 avril 2018, sur la colline et zone Nyakuguma, commune Gitanga, province Rutana, B., élève de la 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Nyakuguma a été violée par ses professeurs Gérard et Léonce. La victime a été conduite au CDS de Gitanga pour bénéficier des soins tandis que les présumés auteurs logent au cachot de poste de police de Gitanga.

## ***II. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### ***II.1. UNE PERSONNE TUEE SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE***

#### **Une personne tuée en commune et province Rutana**

En date du 4 avril 2018, vers 16 heures, sur la colline de Buta, zone Gitaba, commune et province Rutana, Nibaruta a été assassiné par son frère Karegeya à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, la cause est le conflit foncier. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de poste de police de Rutana.

## ***III. FAITS SECURITAIRES***

#### **Une personne tuée en commune Muhanga, province Kayanza**

En date du 23 mars 2018, sur la colline Rushubi, zone Mubogora, commune Muhanga, province Kayanza, Jeanine a tué son nourrisson d'un mois et jeté son cadavre dans la rivière Ruvubu. Les voisins lui ont demandé où se trouvait l'enfant et elle a répondu qu'elle l'avait tué car il n'était pas de son mari.

#### **Une personne tuée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

En date du 3 avril 2018, sur la colline Murunga, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Annick Iradukunda, âgée de 18 ans, élève à l'ECOFO Gihisi, a été retrouvée morte au bord d'une rivière Nyagashanga, assassinée poignardée par son oncle paternel Gaspard Nahimana en complicité avec son domestique. Selon nos sources, la jeune fille a été assassinée en date du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'administration communale et la police de poste Rwibaga ont vite appréhendé l'auteur présumé et son complice. Les deux présumés auteurs ont été incarcérés au poste de police de Rwibaga à Gitwe, selon les mêmes sources.

#### **Une personne blessée en commune Muha en Mairie de Bujumbura**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2018 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> avril 2018, vers 20 heures, au quartier Kanyosha, zone Kanyosha, commune Muha en Mairie de Bujumbura, Shadrac Niyokwizigira a été blessé par balle. Selon des sources sur place, Shadrac était en train de se chamailler avec une autre personne et un policier est intervenu. Shadrac s'est alors tourné contre le policier et ce dernier lui a tiré dessus.

### **Attaque à la grenade en zone urbaine de Kinama, Bujumbura Mairie**

En date du 3 avril 2018, vers 19 heures, des hommes non identifiés ont lancé une grenade dans un bar communément appelé « Ku Nkende » quartier Carama, zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Cinq personnes ont été blessées dont 2 grièvement.

### **Attaque armée en commune Gihanga, province Bubanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en du 2 avril 2018 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> avril 2018, vers 19 heures, entre la 7<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> transversale, sur la RN5 Bujumbura-Cibitoke, dans la localité de la commune Gihanga, province Bubanza, un véhicule d'immatriculation congolaise a été la cible d'une attaque armée, par des gens non identifiés. Selon nos sources, une personne a été légèrement blessée par la balle. Le chauffeur a poursuivi sa route vers Bujumbura car les dégâts ont été minimes, selon les mêmes sources.

## **IV. ACTES D'INTIMIDATION**

### **Des contributions forcées en commune Rutegama, province Muramvya**

Depuis la date du 6 avril 2018, en commune Rutegama, province Muramvya, des cotisations forcées sont observées pour la préparation de la fête de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD « Abakenyerarugamba » mais personne ne sait quelle fête sera organisée. La directrice de l'EP Kaniga, Imelde, fait partie de ceux qui collectent ces cotisations forcées. Les enseignants ont été contraints de contribuer 1000 fbu et les commerçants 2000 fbu.

### **Une personne menacée de mort en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 3 avril 2018, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, un homme du nom de Nkeshimana a été menacé de mort publiquement par un Imbonerakure du nom de Gashatsi, l'accusant d'être membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa. Selon les sources sur place, il lui a dit publiquement qu'il lui coupera la tête et la jeter dans une toilette. Nkeshimana, ayant paniqué, n'a rien dit et a pris directement le chemin vers son domicile.

### **Des sports nocturnes en commune Matana, province Bururi**

Depuis fin mars 2018, des jeunes de la milice Imbonerakure armés de gourdins, font des sports pendant la nuit dans les voies publiques de la commune Matana, province Bururi. Selon des sources sur place, ces derniers intimident des personnes qui ne sont pas membre du parti CNDD-FDD. Le gouverneur de la province Bururi, Christian Nkurunziza, a interdit ce sport nocturne dans une correspondance adressée aux administrateurs en date du 2 avril 2018.

### **Intimidation en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 3 avril 2018, sur les collines Mugendo, Mariza, Ntambo et Kinyovu de la zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, les habitants de ces collines ont trouvé, le matin, inscrit sur les portes de leurs maisons les mots « EGO » et « OYA » (*OUI et NON*). Selon des sources sur place, le



mot OYA était inscrit sur les portes des membres de la coalition Amizero y'Abarundi, et EGO sur les portes des membres du parti CNDD-FDD. Les mêmes sources ajoutent que ces inscriptions ont été faites par des Imbonerakure qui patrouillent la nuit.

## ***V. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Un cas de violences basées sur le genre a été enregistré.

Des actes d'intimidation liés au référendum constitutionnel et des contributions forcées constituent une source de menaces à la population.